



Declaration de revenus - doute sur certains elements à retenir

Par **Chapi45**, le **28/10/2010** à **15:17**

Bonjour,

Je poste ici , pas afin de chercher des réponses me concernant , mais je suis à l'université et je commence le Droit Fiscal , et c'est vraiment pas facile au début , surtout quand c'est pas forcément la branche que l'on compte choisir + tard .

J'ai un exercice à rendre et j'aimerais savoir si ces éléments seraient éventuellement déductibles dans le cadre de la déclaration de revenus :

- Frais de colloque sur le métier d avocat**
- Paiement de la taxe professionnelle**
- Frais d'électricité du cabinet d'avocat**
- Cotisations sociales**
- Cotisations à la caisse nationale des Bureaux d'avocats**

Je tiens à préciser que je demande pas à ce qu'on me mâche le travail , l'exercice est beaucoup + large mais je n'ai juste aucune idée concernant ces domaines ... Je pourrai chercher sur le net mais j'aime le principe d'entraide etc. , j'ai pas mal l'habitude de poster sur des forums d'aide informatiques etc... et bien que je ne compte sûrement pas poursuivre mes études en comptabilité , le domaine fiscal m'intéresse et je pense pas mal m'y mettre .

Merci.